

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

43.103

DECRET N° 93-346 DU 28 JUILLET 1993

portant nomination de Monsieur NIAMAZOCK
(Paul en qualité de Ministre-Résident
Prefet de la Région de la Sangha.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 Novembre 1990 fixant l'organisation
administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 91-877 du 15 Novembre 1991 déterminant le
fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales
et définissant les attributions des Prefets, des sous-prefets, des
chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemni-
tés allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 92-086 du 15 Avril 1992 relatif à la prise
en charge, par le budget de l'Etat, des consommations d'eau,
d'électricité et de téléphone de certains responsables politiques
et administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-319 du 25 Juin 1993 portant nomination
des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres,

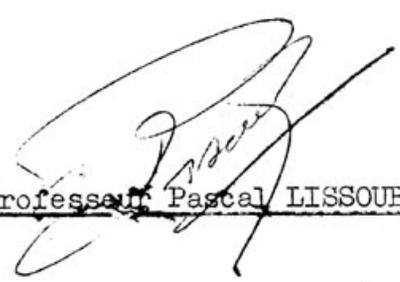
DECRETE :

.../...

Article 1er. - Monsieur NIAMAZOCK Paul est nommé Ministre-Résident
Prefet de la Région de la Sangha.

Article 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date
de prise de fonctions de Monsieur NIAMAZOCK Paul, sera enregistré,
publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

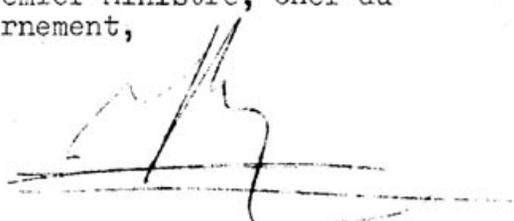
Fait à Brazzaville, le 28 Juillet 1993



Professeur Pascal LISSOUBA.-

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,



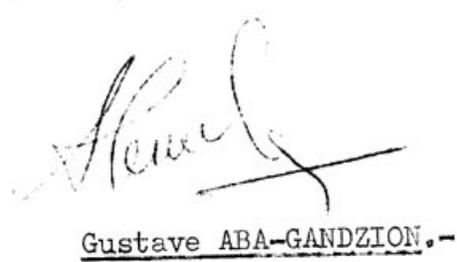
Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.-

Le Ministre d'Etat, Minis-
tre de l'Intérieur, Chargé
de la Sécurité, du Dévelop-
pement Régional et des
Relations avec le Parle-
ment,



Martin MBERI.-

Le Ministre Délégué auprès
du Ministre de l'Intérieur,
Chargé de la Décentralisa-
tion et du Développement
Régional,



Gustave ABA-GANDZION.-